

RUANDA-URUNDI GEBIED



(*) N° 88/ D / 11.

di. SV

Réf. n° :

Annexe
Bijlage :

Objet
Woorwerp :

Note à Messieurs les Chefs de Province :

Kalisa à Gakenke ✓

Kanyangira au Migongo. ✓

Sous couvert de Monsieur l' Administrateur
de Territoire à Kibungu.

Mr. AT.

[Signature]
ATM

Monsieur le Chef ,

Je porte à votre connaissance que le bulletin du " Bureau international des épizooties " du mois d' aout 58 signale des cas de Peste Bovine (Umuliamo) sur le gibier dans la province du Tanganika Nord .

Quoique aucun cas n' ai été signalé sur le bétail, j' attire votre attention sur le fait que la surveillance des frontières de votre chefferie avec le Tanganika doit être sévère , vous ne devez tolérer aucun passage de bétail.

Il se fait que du bétail du Tanganika passe au Ruanda à la suite d' héritage etc . Ces passages sont interdits sauf certificats vétérinaires du Tanganika de l' Uganda et du Ruanda , celui-ci après passage par un ~~pas~~ poste de quarantaine à NYAKATARE .

L'Auxilaire Vétérinaire BRIXY . B.

[Signature]

*1000
50/100/10*